

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 12 NOVEMBRE 2007
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38

Tous les délégués, sauf

Mme HITTLER, Mme GESANG, M. MERG, (excusés) qui étaient représentés respectivement par M. VOGEL, Mme FICHTER et M. TRAUTMANN ;
MM. ATZENHOFFER, KELLER, STEINER, (excusés) ;
MM. AMRHEIN, E. HELMER, HERRLE, KLIPFEL, BABILON, Mme KIEFER, M. TREIBER.

DEL. N° 107/2007conseil

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES 2006 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA SAUER

- *VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,*
- *VU l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,*
- *VU l'avis du bureau en date du 29 octobre 2007,*

M. le président soumet, pour information, le rapport d'activités 2006 de la communauté de communes de la vallée de la Sauer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ce rapport d'activités 2006.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 6 décembre 2007

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL